

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt -cinq du mois de novembre à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, , Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER, M. Franck BERCHEM

Excusés : M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES , Mme Bernadette KOWALWSKI

Madame Véronique Triboulet est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/11/25/002

**Convention de mise à disposition de Monsieur LELEU Technicien Principal 1^{ère} Classe
Par la Commune de SAINT GERMAIN DES FOSSES**

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-4-2

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Considérant la volonté des Communes de Billy, Magnet, Saint Germain des Fossés et Seuillet de mettre en commun leurs compétences humaines et techniques respectives afin d'optimiser le fonctionnement des services techniques en matière d'entretien de voirie, d'espaces publics et de bâtiments.

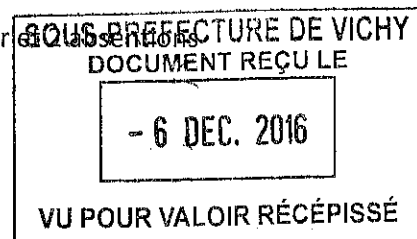
Considérant que cette mise en commun de compétences permettra une réflexion préalable à la constitution d'un service commun mutualisé dans les prochaines années,

Considérant que la Commune de Saint Germain des Fossés est favorable à la mise à disposition à la Commune de Magnet de M. LELEU Technicien Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Janvier 2017 en vue d'y exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques pour l'encadrement du personnel, la gestion, l'organisation des services techniques et un conseil en matière d'ingénierie,

Considérant cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de douze mois à raison de 10% du temps de travail hebdomadaire de Monsieur LELEU soit 3.5h/35 h,

Considérant la convention de mise à disposition présentée par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour et 0 voix contre



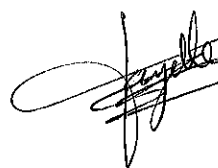

APPROUVE la mise à disposition de Monsieur LELEU Technicien Principal de 1ère classe de la Commune de Saint Germain des Fossés à la Commune à compter du 1^{er} Janvier 2017 en vue d'y exercer les fonctions de directeur des services techniques.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec Madame le Maire de Saint Germain des Fossés ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits sur le budget primitif 2017 art 6218.

Pour copie conforme
Le Maire

C.FAYOLLE

Affiché le

7 0 16

